

EXTRAIT du Conseil Municipal

Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT CINQ NOVEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY

Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Arnaud DECAGNY

Emmanuel LOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON

André PIEGAY pouvoir à Jean-Pierre COULON

Samia SERHANI pouvoir à Jeannine PAQUE (*ne vote pas les délibérations 160 et la 162*)

Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE (*à partir de la délibération 167*)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

Hommages :

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Pascal DUPONCHEL Agent technique de la ville qui nous a quittés le 23 octobre et Monsieur Jacques MONTARON, ancien adjoint au Maire de Maubeuge et Président du théâtre du Manège qui nous a quittés le 18 novembre.

Au nom de l'assemblée, Monsieur le Maire adresse ses condoléances aux familles endeuillées.

Questions orales :

1. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Le 14 septembre dernier, vous nous avez confirmé que local commercial ex Eurodiff/Bouchara avait été préempté par la commune et que le délai de recours prenait fin le 24 septembre, pouvez-vous nous confirmer que ce local commercial est désormais la propriété de la commune et le projet que vous portez pour celui-ci ?

2. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Des travaux sont actuellement en cours aux provinces françaises qui ne sont accessibles que par le boulevard Charles de Gaulle. Nombres d'habitants en vélo, vélocoteurs ou voitures sans permis se retrouvent ainsi dans l'impossibilité d'accéder au quartier sans emprunter des sens interdits.

J'ai prévenu votre cabinet, mais la situation reste inchangée.

Qu'est-il envisageable pour limiter l'impact sur les usagers ?

3. Madame Marie-Pierre ROPITAL - Pour la Liste "Maubeuge, plus belle ma ville"

Monsieur le Maire, nous supposons que vous avez, avec les services de l'état, réglé le devenir de ce que l'on peut appeler maintenant la friche de l'ancien hôpital. Avez-vous abordé la problématique urgente de la sécurisation du lieu ? Des mesures doivent être mises en place immédiatement afin d'éviter toute dégradation et toute nuisance pour l'environnement immédiat.

4. Madame Marie-Pierre ROPITAL - Pour la Liste "Maubeuge, plus belle ma ville"

Pendant la campagne électorale, vous aviez promis l'installation de cellules commerciales dans les locaux anciennement Bouchara, depuis vous avez dû préempter les locaux à 600 000€. Qu'en est-il des engagements que vous aviez obtenus auprès des commerçants ? S'agissait-il d'engagements certains et pour quand ?

Dépôt sur table :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation auprès de l'assemblée d'un dépôt sur table d'un projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de la clouterie à Maubeuge qui est une annexe de la délibération n°26 portant le même intitulé.

L'assemblée accepte

Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 13 août 2021 au 19 octobre 2021

LISTE PRESENTEE : OUI

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2021

PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité

- Information annuelle relative aux indemnités des élus

L'assemblée a pris acte de l'information donnée aux élus.

Administration générale - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

Délibération n°160 : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, année 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sur le territoire de la Ville de Maubeuge, de l'année 2021, annexé à la présente délibération.

A l'unanimité

Finances - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

Délibération n°161 : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** de la tenue et de la présentation du Rapport annuel.
- **Procède** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2022 au vu du rapport présenté.

A l'unanimité

Délibération n°162 : Groupement de commandes - Adhésion au groupement de commandes fournitures de matériaux, d'outillages et de consommables 2022-2025

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Adhère** au groupement de commandes pour la fourniture de matériaux, d'outillages et de consommables pour la période 2022-2025,
- **Prend acte** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur soit la CAMVS,
- **Approuve** la convention constitutive dudit groupement de commandes, désignant la CAMVS coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres issus du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives pour le compte de la Commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants,
- **Décide que** les dépenses inhérentes à l'achat des fournitures administratives seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

A l'unanimité

Délibération n°163 : Ville de Maubeuge - Décision Modificative n°2

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** l'inscription des crédits repris ci-dessus :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
chapitres	Natures	Fonctions	Intitulés	Montants
040	4815	01	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	262 326,00
041	21318	221	Autres bâtiments publics	494 999,00
20	2031	21	Frais d'études	-90 000,00
500202101	2031	211	Frais d'études	54 000,00
500202102	2031	211	Frais d'études	16 000,00
500202103	2031	211	Frais d'études	19 000,00
490202101	2031	322	Frais d'études	1 000,00
23	2313	311	Immobilisation en cours - Constructions	-390 000,00
500202101	21312	211	Bâtiments scolaires	29 000,00
500202102	21312	211	Bâtiments scolaires	225 000,00
490202101	2313	322	Immobilisation en cours - Constructions	61 000,00
21	21318	020	Autres bâtiments publics	75 000,00
Total				757 325,00
RECETTE D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Natures	Fonctions	Intitulés	Montants
040	4815	01	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	52 465,00
041	1323	221	Subvention d'investissement_Département	494 999,00
Total				547 464,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Natures	Fonctions	Intitulés	Montants
042	68128	01	Amortissement des charges exceptionnelles différées	52 465,00
65	65748	32	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	29 108,00
65	65748	338	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	69 157,00
65	65748	421	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	32 593,00
012	64168	020	Autres emplois aidés	80 000,00
012	6417	020	Rémunération des apprentis	10 000,00
Total				273 323,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Natures	Fonctions	Intitulés	Montants
042	791	01	Transfert de charges de gestion courante	262 326,00
013	6419	32	Remboursement sur rémunération du personnel	29 108,00
013	6419	338	Remboursement sur rémunération du personnel	69 157,00
013	6419	421	Remboursement sur rémunération du personnel	32 593,00
013	6419	020	Remboursement sur rémunération du personnel	75 000,00
013	6459	020	Remboursement sur charges Sécurité Sociale et prévoyance	15 000,00
Total				483 184,00

A la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Délibération n°164 : Traitement budgétaire et comptable des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 - Prolongation du dispositif dérogatoire jusqu'au 30 juin 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** l'application de l'étalement de la charge liée à la crise sanitaire sur le 1^{er} semestre 2021.
- **Définit** cette durée d'étalement à 5 ans.

A l'unanimité

Délibération n°165 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°49 Patrimoine sportif

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** les modifications suivantes :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
490202101 - Stade Jean Serra	1 851 000,00	1 341 431,00	509 569,00
Montant Total de l'AP	1 851 000,00	1 341 431,00	509 569,00

A l'unanimité

Délibération n°166 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** les modifications suivantes :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
500202101 GS Joyeuse	500 810,00	429 166,00	71 644,00
500202102 GS Pont Allant	948 300,00	879 475,00	68 825,00
500202103 GS Faubourg de Mons	153 040,00	141 783,00	11 257,00
Montant Total de l'AP	1 602 150,00	1 450 424,00	151 726,00

VOTE à l'unanimité

Délibération n°167 : Souscription du contrat de prévoyance complémentaire du personnel de la fonction publique auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance : CNP assurances

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire à conclure le contrat de prévoyance avec la société CNP ASSURANCES pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire à signer le contrat ainsi que tous les documents afférents audit contrat.

A l'unanimité

Délibération n°168 : Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2021 (période de mise à disposition du 01 janvier au 31 décembre 2020), aux associations exerçant une mission de service public dans le cadre de la politique de la Ville et bénéficiant d'une mise à disposition de personnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accorde** les subventions complémentaires aux différentes associations dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessous :

Associations	Salaires + charges 2020	Périodes de mise à disposition	Période de subvention
Alliance Judo 59	4 046,87 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Gymnastique la Maubeugeoise	6 112,69 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Gymnastique la Maubeugeoise	5 228,22 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
USM Football	2 088,04 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Handball Maubeuge Val de Sambre	5 309,06 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
USM Athlétisme	3 224,55 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Sport Santé	1 289,82 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Vital Seniors	774,99 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Volley Club Maubeuge Val de Sambre	1 033,32 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Ecole de la 2 ^{ème} chance	605,80 €	02/09/2019 au 03/07/2020 et 01/09/2020 au 30/06/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Association des centres sociaux maubeugeois	33 780,12 €	01/09/2019 au 31/08/2020 et 01/09/2020 au 31/08/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Association des centres sociaux maubeugeois	34 770,65 €	01/09/2019 au 31/08/2020 et 01/09/2020 au 31/08/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
Caisse de Solidarité	32 592,37 €	01/09/2019 au 17/08/2020	01/01/2020 au 17/08/2020
TOTAL	130 856,50 €		

A l'unanimité

Délibération n°169 : Ville de Maubeuge - Taxes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'admission en non-valeur des états référencés selon le détail ci-dessus, et annexés à la présente délibération,
- **Dit** que le montant total de ces états s'élève à la somme de 20 276,92 euros,
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits en dépenses au chapitre 65.

A l'unanimité

Délibération n°170: Convention attributive de subvention d'investissement de l'Etat - AAP fonds de recyclage foncier - Projet de l'Ecoquartier de la Clouterie

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention attributive de subvention d'investissement relative au projet de renouvellement urbain La Clouterie à Maubeuge, les avenants ainsi que tous autres documents y afférents,
- **Inscrit** la recette au budget selon le calendrier prévisionnel.

A l'unanimité

Délibération n°171: Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires 2021 (PRADET) - Projet de l'Écoquartier de la Clouterie

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le plan de financement réactualisé de l'Écoquartier de la Clouterie comme suit :

Postes de dépenses	Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles Financeur	Montants
Acquisition foncière	350 000 €	Etat - Plan de relance - fond friches (26,67%)	1 000 000 €
Etudes	400 000 €	Région - PRADET 2021 (43,33%)	1 625 000 €
Travaux	3 000 000 €	Ville de Maubeuge (30%) Autofinancement	1 125 000 €
TOTAL DEPENSES	3 750 000 €	TOTAL RECETTES	3 750 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - Solliciter la subvention PRADET auprès de la Région Hauts-de-France,
 - Signer tout document relatif à la demande,
 - Engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal,

A l'unanimité

Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturels

Rapporteur : **M. Nicolas LEBLANC**, Adjoint

Délibération n°172: Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention à L'ONACVG (l'Office Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) et modification du plan de financement prévisionnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le plan de financement réactualisé du projet de restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois tel que ci-dessous :

Poste de dépenses prévisionnelles	Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	%	Montants
Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois (entretien et réparation)	40 000 €	Région Hauts de France (MONU)	7,50%	3 000 €
		Ministère de la défense - ONACVG	4%	1 600 €
		Asso. Le souvenir français	4%	1 600 €
		Ville de Maubeuge	84,50 %	33 800 €
Total	40000 €	Total		40 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **Solliciter** la subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), à hauteur de 1 600 €,
 - **Signer** tout document relatif à cette demande,
 - **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°173 : Restauration du monument aux morts de Sous-le-Bois - Demande de subvention auprès de l'association *Le Souvenir Français*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le plan de financement réactualisé du projet de restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois tel que ci-dessous :

Poste de dépenses prévisionnelles	Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	%	Montants
Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois (entretien et réparation)	40 000 €	Région Hauts de France (MONU)	7,50%	3 000 €
		Ministère de la défense - ONACVG	4%	1 600 €
		Asso. Le souvenir français	4%	1 600 €
		Ville de Maubeuge	84,50 %	33 800 €
Total	40000 €	Total		40 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **Solliciter** la subvention de l'association *Le Souvenir Français*, à hauteur de 1 600 €,
 - **Signer** tout document relatif à cette demande,
 - **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Monsieur JP. ROMBEAUT ne prend pas part au vote car il est président local de l'Association

Santé, politiques inclusives, handicap, associations santé

Rapporteur : **Mme Samia SERAHNI**, Adjointe

Délibération n°174 : Subvention de fonctionnement à l'association *Le Planning Familial* au titre de l'année 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association *Le Planning Familial* au titre de l'année 2021.

A l'unanimité

Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier

Rapporteur : **M. Naguib REFFAS**, Adjoint

Délibération n°175 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association des Centres Sociaux Maubeugeois « ACSM » au titre de l'année 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** à l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois « ACSM », une subvention complémentaire, au titre de l'année 2021, d'un montant de 57 934 €.

VOTE à la majorité - 1 abstention (A. MICHAUX)

Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse

Rapporteur : **Bernadette MORIAME**, Adjointe

Délibération n°176 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « les Pirouettes » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service établissement d'accueil du jeune enfant EAJE bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil « Pirouettes » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité

Délibération n°177 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « la Souris verte » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service établissement d'accueil du jeune enfant EAJE, bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil « souris verte » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité

Délibération n°178 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « les Frimousses » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement, intitulé prestation de service établissement d'accueil du jeune enfant EAJE, bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil « les Frimousses » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité

Administration générale - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Délibération n°179 : Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal délibéré en date du 29 septembre 2020

AMENDEMENT N°1

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, en son Exposé

Supprimer la mention : « Vu l'avis favorable de la Commission « Règlement intérieur » en date du 26 octobre 2021 »

L'amendement est accepté à l'unanimité

AMENDEMENT N°2

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, au chapitre 2 : Commissions et comités consultatifs et son article 6 : commissions municipales.

Modifier le paragraphe : « Le procès-verbal de chaque réunion de commission est diffusé à tous les membres de la commission, et est soumis à l'approbation de celle-ci dès sa prochaine réunion » en le complétant comme suit : « Le

procès-verbal de chaque réunion de commission est diffusé à tous les membres du conseil municipal avant la tenue du conseil municipal affairant à ladite commission.

L'approbation du procès-verbal de chaque réunion de commission se fera dès sa prochaine réunion. »

26 votes CONTRE (élus de la majorité) - 9 votes POUR
Rejet de l'amendement à la majorité

AMENDEMENT N°3

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, au chapitre 6 : Les groupes, et son article 25 : groupes d'élus.

Remplacer le paragraphe : « Tout groupe politique doit réunir au moins trois conseillers municipaux. » par :
« Tout groupe politique doit réunir au moins deux conseillers municipaux. »

27 votes CONTRE (élus de la majorité + A. MICHAUX)
6 abstentions (liste Maubeuge plus belle ma ville)
2 votes POUR (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)
Rejet de l'amendement à la majorité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le nouveau règlement intérieur du conseil municipal

A la majorité

27 votes POUR (Liste "Ensemble pour l'avenir de Maubeuge avec A. DECAGNY" et A. MICHAUX)
6 Abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLEL - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I. GARAH)
2 votes CONTRE (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

Délibération n°180 : Retrait de la délibération n°141 du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 Modification du point c) Collège des Elu-e-s de l'article III-COMPOSITION, du règlement des Conseils de Quartier

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** que la délibération n°141 du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 doit être retirée.
- **Prononce son retrait.**

A l'unanimité

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »

Rapporteur : **Mme Marie-Charles LALY**, Adjointe

Délibération n°1B1 : Autorisation de signature de la convention opérationnelle du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention Opérationnelle du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC centre-ville de Maubeuge), tous avenants et tous autres documents y afférents.

A l'unanimité

Délibération n°182 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CAMVS à la Ville dans le cadre des travaux d'aménagement de la Clouterie à Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CAMVS à la commune de Maubeuge relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la Clouterie à Maubeuge

VOTE à la majorité (2 votes CONTRE - JP ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Délibération n°183 : Signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Maubeuge - Ancien bâtiment de la Banque de France » entre l'Établissement Public Foncier de Hauts de France et la ville de Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer l'avenant à la Convention Opérationnelle « Maubeuge-Ancien bâtiment de la Banque de France » ainsi que tous les avenants et documents relatifs à la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n°184 : Prorogation du délai fixé par la délibération n°168 en date du 10 décembre 2019 concernant la vente à la SCCV « Maubeuge Europe » des parcelles P n°59 et P n°303 sises rue du Trieu au Vin

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** la création de la servitude de « cour commune » grevant la parcelle communale cadastrée section P n°302 sise rue du Trieu au Vin,
- **Accepte** la création de la servitude de passage sur la parcelle communale P n°302 sise rue du Trieu au Vin,
- **Accepte** la cession des parcelles P n°59 et P n°303 au profit de la SCCV Maubeuge Europe ou toute personne morale s'y substituant au prix de 54 000,00 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais inhérents à la vente (en ce compris les frais de géomètre et d'études nécessaires à l'opération),
- **Accepte** les termes de la promesse unilatérale de vente établie par l'office notarial des Arts,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document relatif à la vente et notamment à :
 - ✓ la constitution des servitudes de « cour commune » et de passage,
 - ✓ la promesse unilatérale de vente,
- **Accorde** à la SCCV Maubeuge Europe une prorogation de délai de 18 mois renouvelable une fois, pour réaliser l'acquisition des parcelles P n°59 et P n°303 sises rue du Trieu au Vin,
- **Dit** qu'à défaut du respect de ce nouveau délai, la présente délibération sera abrogée,
- **Acte** que les autres conditions pour conclure la vente, définies par les différentes délibérations susvisées, restent inchangées,
- **Autorise** la SCCV Maubeuge Europe ou toute personne morale s'y substituant à déposer toutes les demandes d'études préalables et d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Inscrit** la recette au budget municipal.

A l'unanimité

Délibération n°185 : Vente de la parcelle B n°167 sise Route de Mons au profit de la société LORBAN IMMOBILIER

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Passe** outre l'estimation du service des Domaines, compte tenu du projet d'intérêt général porté par la société LORBAN IMMOBILIER,
- **Approuve** la vente au profit de la société LORBAN IMMOBILIER ou toute personne morale s'y substituant, de

la parcelle B n°167 au prix de 234 000,00 € HT net vendeur, auquel s'ajouteront la TVA et les frais d'acte notarié,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette cession foncière,
- **Autorise** la société LORBAN IMMOBILIER ou toute personne morale s'y substituant à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagements,
- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit que** le délai de douze mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée,

VOTE à la majorité (2 votes CONTRE - JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Délibération n°186 : Prolongation du délai fixé par la délibération n°89 du 18 juin 2019 pour conclure la vente au profit de la SA PROMOCIL de l'immeuble sis 3 rue des Hauts-Fourneaux

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Passé** outre l'estimation établie par le service des Domaines en date du 04 août 2021 et acter ainsi que la cession foncière se réalisera au prix d'un euro (1,00 €) auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,
- **Accorde** à la SA PROMOCIL une prorogation de délai d'un an renouvelable une fois, pour réaliser l'acquisition de l'immeuble sis 3 rue des Hauts-Fourneaux situé sur la parcelle cadastrée V n°1053,
- **Dit** qu'à défaut du respect de ce nouveau délai, la présente délibération sera abrogée,
- **Acte** que les autres conditions pour conclure la vente, définies par la délibération n°89 du 18 juin 2019, restent inchangées.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette cession foncière,
- **Autorise** la SA PROMOCIL à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération de réhabilitation,
- **Inscrit** la recette au budget municipal.

A l'unanimité

Délibération n°187 : PRU MAUBEUGE LOUVROIL - lot 21 - Prolongation du délai fixé par la délibération n°139 du 25 novembre 2019 pour conclure la vente à la SA PROMOCIL des parcelles U n°1304 et 1305 (anciennement U n°1258) sises rue d'Hautmont

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Passé** outre l'estimation du service des Domaines donnée en date du 28 octobre 2021
- **Accorde** à la SA PROMOCIL une prorogation de délai d'un an, renouvelable une fois, pour réaliser l'acquisition des parcelles U n°1304 et 1305 (anciennement U n° 1258) sises rue d'Hautmont, d'une surface d'environ 1 117 m², au prix d'un euro (1,00 €) auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,
- **Dit** qu'à défaut du respect de ce nouveau délai, la présente délibération sera abrogée,
- **Acte** que les autres conditions pour conclure la vente, définies par la délibération n°139 du 25 novembre 2019, restent inchangées,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente,
- **Autorise** la SA PROMOCIL à déposer sur les parcelles U n°1304 et 1305 toutes les demandes d'études préalables et d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Inscrit** la recette au budget municipal.

A l'unanimité

Délibération n°188 : NPNRU - Projet d'agriculture urbaine - Lancement de l'enquête publique à fin de déclassement du domaine public communal de la rue des Boulonneries

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement de la voirie communale dénommée rue des Boulonneries afin de l'intégrer au projet d'agriculture urbaine portée sur les parcelles V n°1200 et 1193,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à ce dossier,

A l'unanimité

Délibération n°189 : NPNRU - Approbation de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Opération d'aménagement du quartier des Provinces Françaises-Rapport de présentation.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend** acte du rapport de présentation de la ZAC ci annexé,
- **Approuve** la création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'opération d'aménagement du quartier des Provinces Françaises.

A l'unanimité

Délibération n°190 : Désaffectation d'une emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Constata** que l'emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières, n'est plus affectée à l'usage du public,
- **Acte** la désaffectation de ladite emprise.

A l'unanimité

Délibération n°191 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal d'une emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières.

A l'unanimité

Délibération n°192 : Vente au profit de Monsieur Mebrouk AIDEL d'une emprise bâtie cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession au profit de Monsieur Mebrouk AIDEL ou toute personne s'y substituant de l'emprise foncière d'environ 15 m² (mesurage à confirmer) située rue des Minières au prix de 500,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents.
- **Fait inscrire** dans l'acte notarié l'établissement de la servitude relative au branchement après compteur passant sous le bâtiment et alimentant en eau potable le groupe scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente.

- **Dit que** le délai d'un an, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.
- **Inscrit** la recette au budget municipal.

A l'unanimité

Délibération n°193 : Désaffectation de la parcelle cadastrée section U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Constata** que la parcelle cadastrée section U n°234 sise 39 rue des Laminoirs, n'est plus affectée à l'usage du public.
- **Acte** la désaffectation de la parcelle cadastrée section U n°234 sise 39 rue des Laminoirs d'une surface d'environ 282 m².

A l'unanimité

Délibération n°194 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle U n°234 sise 39 rue des Laminoirs.

A l'unanimité

Délibération n°195 : Vente au profit de Monsieur Bouafia MEHENNA de la parcelle U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession au profit de Monsieur Bouafia MEHENNA ou toute personne s'y substituant de la parcelle U n°234 sise 39 rue de Laminoirs au prix 10 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre éventuels,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente,
- **Autorise** Monsieur MEHENNA ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à son projet de construction,
- **Dit que** le délai d'un an, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée,
- **Inscrit** la recette au budget municipal.

A l'unanimité

Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

Délibération n°196 : Modifications du tableau des effectifs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, les emplois permanents comme indiqué ci-dessus,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit** que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

A l'unanimité

Délibération n°197 : Désignation d'un coordonnateur principal et d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** la désignation d'un coordonnateur principal de l'enquête de recensement, au sein des agents de la collectivité,
- **Autorise** la désignation d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement, au sein des agents de la collectivité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination.

A l'unanimité

Délibération n°198 : Autorisation de recrutement d'agents recenseurs pour le recensement annuel de la population et modalités de rémunération

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 agents recenseurs dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget.

A l'unanimité

Délibération n°199 : Recours à un contrat d'apprentissage

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir au dispositif du contrat d'apprentissage,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau et aux conditions mentionnés ci-dessous,

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
Vie Associative	1	Licence Management et gestion des organisations - Lycée La Sagesse à Valenciennes	11 mois

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dispositif,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à solliciter, auprès des services de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du FIPHFP ou du CNFPT, les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

A l'unanimité

Délibération n°200 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** la création dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » d'un poste d'agent d'entretien des locaux, dans les conditions définies ci-dessus.
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois au total, et au-delà, en cas de situations dérogatoires, après renouvellement de la convention,
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

A l'unanimité

Affiché le 20/11/2021

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY



Le Maire de Maubeuge